



Compte-rendu du CTL

Numéro 3/2020 des 12, 17 et 19 juin 2020

Le 12 juin

Le président a rappelé les règles sanitaires en précisant que la réunion ne pouvait pas durer plus de deux heures ce qui explique la durée inhabituelle de ce comité.

Prime COVID : FO a rappelé que nous n'étions pas favorable à ce type de rémunération qui crée des disparités entre les services et des dissensions entre collègues alors que nous attendons toujours la revalorisation du point d'indice depuis plus d'une décennie. Les règles : 30 % de bénéficiaires sur l'effectif global, 70 % à 300 € et 30 % à 1 000 €. On peut constater que la promesse de l'exécutif de verser 1000,00 pour les agents ayant « participé activement » n'est pas tenue.

L'intersyndicale a demandé une suspension de séance car il n'était pas concevable que le Plan de Reprise d'Activité (PRA) ne soit évoqué que pour information. Par ailleurs, de nombreux documents annoncés nous ont pas été remis. Le président ne pouvant prendre seul la responsabilité de présenter le PRA pour avis a proposé de l'évoquer lors de la prochaine séance, d'envoyer les documents manquants et de terminer par la Permutation d'emplois de cadres C et B dans certains postes afin de permettre la régularisation d'ALD .

Permutation d'emplois de cadres C et B dans certains postes afin de permettre la régularisation d'ALD : IL s'agit ici avant tout de permettre à des agents qui le souhaitent de pouvoir rester sur le poste qui est le leur actuellement et ne pas être évincés au moment de la « régularisation » des ALD. FO ayant toujours été opposé à la position non statutaire « A la disposition du directeur » ne va pas s'opposer aujourd'hui à la réalisation concrète de sa suppression. (Abstention : FO 3 voix / CFDT+CFTC 2 voix. Contre : Sol 3 voix/CGT2voix. ;)

Nous avons cependant identifié et dénoncé les emplois non pourvus figurant dans le tableau présenté en annexe ainsi que l'utilisation de l'expression « banalisation des fonctions » pour les C et les B. En conséquence, nous nous sommes abstenus lors du vote.

Nous avons rappelé aussi la promesse faite de publication d'une note sur Ulysse concernant le télétravail et aussi notre opposition sur la poursuite du NRP alors même que la pandémie a démontré la nécessité d'un réseau PROFESSIONNEL de proximité.

Le 17 juin,

L'intersyndicale a fait une déclaration liminaire sur le CPS et remis au président la pétition. Nous avons appris : le CPS devient centre de contact au premier septembre mais à ce jour aucune

délocalisation n'est actée, les plages horaires seront celles d'un centre de contact c'est à dire de 08h00 à 19h00 (voir 22h00) et des samedis. Dans le cas où des agents, toutes catégories confondues, ne pourraient pas assurer ces plages horaires la direction offre la possibilité de faire des demandes de mutation après le 22 juin.(date limite de dépôt 24 juin). Un courriel a été envoyé pour indiquer la procédure.

Ce dispositif de demande de mutation est aussi valable pour la suite du mouvement B.

ALOA est fermée le 22 juin et c'est le service RH qui saisira les souhaits nouvellement formulés.

Mouvement définitif impérativement le 10 juillet.

Télétravail

Suite au COVID, ceux qui étaient en télétravail non conventionné pourront faire une demande avant fin juin, le critère d'autonomie et d'un jour pour la première année ne doivent pas être imposés. Pour les conventionnés possibilité d'augmenter le nombre de jour. La communication se fait attendre sur le télétravail car le décret ° 2020-524 du 5 mai 2020 relatif au télétravail est moins restrictif que la convention. Promis la procédure va être envoyée...

Le Plan de Reprise d'Activité (PRA)

Certains documents concernant le PRA nous ont été communiqués en séance. Accueil du public le 22 juin en respectant les conditions sanitaires en vigueur à cette date. Le calendrier de réouverture n'a pas été fixé par service, tout dépendra des nouvelles conditions et des services. La direction a reconnu que certains services n'étaient toujours pas opérationnels car les conditions sanitaires ne sont pas à ce jour respectées. Présence des vigiles jusqu'au 10 juillet. Concernant les ASA spécifiques garde d'enfants, après le 22 juin elles pourront subsister sur présentation d'une attestation écrite, officielle de l'établissement scolaire (pas de courriels).

Congés d'été : aucune consigne spécifique n'a été donnée aux chefs de service (CDS). Les règles habituelles s'appliquent.

FO a relevé que dans le document du PRA la mission rupture conventionnelle était de priorité 2 alors que certaines missions essentielles de notre administration étaient classées en priorité 3 (relance défaillant pour les SIP, recouvrement,,,) Par ailleurs, les pourcentages fournis sont un aggloméra de missions et d'effectifs totalement opaque et virtuel. Nous avons fait remarquer au directeur qu'une vision par mission ne reflétait pas la réalité des services. Par ailleurs il y avait des missions manquantes. Le directeur a reconnu les limites de ces statistiques.

Le 19 juin.

La direction nous annonce que des courriels ont été envoyés le 18 juin aux agents du CPS concernant les possibilités de mutation après le 22 juin et aux chefs de services concernant le télétravail.(Voir plus haut).

Télétravail

Compte tenu des délais (24 juin), FO demande à la direction une publication sur Ulysse afin de s'assurer que l'information ne reste pas bloquée vers les CDS, La direction a accepté sauf qu'à ce jour (22 juin matin) rien n'a été publié.

Prime COVID

Les organisations syndicales et la direction évoquent certaines requêtes d'agents relatives à la distribution de la prime COVID.

FO interpelle la direction sur cette distribution opaque. Par ailleurs, au-delà des agents qui se plaignent légitimement il faut aussi prendre en compte les agents qui méritent la prime mais qui n'osent pas se plaindre, ces problématiques démontrent une fois de plus qu'il est nécessaire d'avoir une transparence totale par service et que seule l'augmentation du point d'indice que nous attendons depuis plus de 10 ans est égalitaire, pérenne et susceptible d'inverser la baisse des revenus des fonctionnaires. Rappelons qu'aujourd'hui, le traitement d'un C débute en dessous du smic et qu'un A qui débutait à 1,8 fois le SMIC en 1985 débute maintenant à 1,1 fois le SMIC...

Plan de Reprise d'activité. (PRA)

Les « jauges » d'accueil ne sont pas connues, elles nous seront transmises à 18h41 après le CT.

Le Directeur déclare, « je prends mes responsabilités et je sou mets ce point pour avis ».

FO vote contre en précisant que ce document est un aggloméra de chiffres qui mélange mission, effectif, activité, tâche sans avoir une vision précise par service. (voir plus haut). Une vision par service aurait permis d'identifier les services à la peine. Enfin ne pas avoir les jauges d'accueil et nous demander de nous prononcer sur une reprise n'a pas de sens.

CGT vote contre, Solidaires et CFDT s'abstiennent.

Les autres points du jour seront évoqués lors d'un nouveau CT qui interviendra avant le 14 juillet. Les documents du CT seront publiés sur ULYSSE, le directeur nous assure qu'il n'a pas la volonté de faire de la rétention d'information.

FO prend bonne note, mais relève que l'information parcellaire envoyée avant les instances de consultation et l'information opérationnelle envoyée après ne démontrent pas une volonté manifeste de transparence.

Comme nous l'avons déclaré dans la liminaire «c'est flou et quand c'est flou c'est qu'il y a un loup. Restons très vigilants car le DRFIP a déclaré le retour d'expérience sur la crise sanitaire doit se faire avant le 14 juillet car en septembre nous passons à autre chose.